Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 029-212901177-20260521-DCM20260501-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de réunion : 21/05/2026
Date de convocation : 12/05/2026

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 26
- conseillers votants : 29
- pouvoirs : 3

Votes : Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le 21 mai, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Gwendal LE COQ, Cécile LE ROUX, Jean-René MARC, Sabrina OULHEN, Claude DARÉ, Christelle HELIES, Jean-Yves GOURIOU, Fabienne LANDURE, Marie LAOT, Philippe DERRIEN, Maxime LÊ, Gwenaël GUYOMARD, Nadège HAVET, Jacky HERTSOEN, Benoît PAUL, Hélène LE BORGNE, Jean-Christophe MILIN, Céline FOUILLARD, Amélie ALAVAIL, Violaine MARCHADOUR, Yohann HENRY, Manon LAOT, Gérard REDT, Emma STEPHAN, Corinne ROPERT, formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Liliane OGOR, pouvoir à Sabrina OULHEN,
David NORMAND, pouvoir à Cécile LE ROUX,
Vincent VERBEQUE, pouvoir à Corinne ROPERT.

Absents :

Secrétaire de séance : Céline FOUILLARD

DCM N°2026-05-01

OBJET

CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose au Directeur Départemental des Finances Publiques, la liste de 32 noms (16 titulaires et 16 suppléants) suivante, afin de désigner les membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Titulaires
TRÉGUER Jean-François, LE COQ Gwendal, LE ROUX Cécile, MARC Jean-René, OULHEN Sabrina, DARÉ Claude, HELIES Christelle, GOURIOU Jean-Yves, LANDURÉ Fabienne, LAOT Marie, DERRIEN Philippe, LE Maxime, GUYOMARD Gwénaël, REDT Gérard, VERBEQUE Vincent, STEPHAN Emma

Suppléants
LE BORGNE Hélène, MILIN Jean-Christophe, OGOR Liliane, FOUILLARD Céline, ALAVAIL Amélie, MARCHADOUR Violaine, NORMAND David, HENRY Yohann, LAOT Manon, HAVET Nadège, HERTSOEN Jacky, PAUL Benoît, ROPERT Corinne, LAOT Jean-Yves, GAC Sandrine, LANNUZEL Jean-Michel

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Jean-François TRÉGUER

MAIRIE de LANNILIS (Finistère)